



Département de la Haute-Garonne

**Mairie de
GOURDAN-POLIGNAN**

Nombre de Conseillers :

en exercice	15
présents	14
votants	15

OBJET :

Achat de la balayeuse
du SIVOM du Haut-
Comminges

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-
Préfecture de Saint-
Gaudens et affichage

Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le 01/04/2026

ID : 031-213102247-20260331-DEL_2026_02_13-DE

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
n° 2026-02-13**

L'an deux mille vingt-six, le trente-et-un mars, à 20 heures.

Le Conseil municipal de la commune de Gourdan-Polignan dûment convoqué le 25 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Patrick SAULNERON, Maire.

Présents : M. SAULNERON, Mme BRESSOLE, M. CAPELLE, M. COLLA, Mme DELTOUR, M. DESERT-LACAY, Mme DUPLAN, Mme ECHEVARNE, Mme FAVAREL, M. FRATUS, Mme GEVREY, M. JORDA, M. LARQUE, Mme RENAUD

Absents excusés : M. JULLIA (procuration à M. SAULNERON)

Absents non excusés :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la vente aux enchères organisée par le SIVOM du Haut-Comminges,

Considérant les besoins du service technique pour le nettoyage de la voirie,

Considérant l'opportunité d'acquérir une balayeuse à un tarif compétitif,

Considérant le plan de financement suivant :

Dépenses (montant € HT)		Recettes (€)	
Achat balayeuse	25 000,00 €	Département 31 (40 %)	11 980,00 €
Frais d'acquisition	4 950,00 €	Commune (60 %)	17 970,00 €
Total	29 950,00 €	Total	29 950,00 €

Entendu l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** l'achat de la balayeuse du SIVOM aux enchères pour un montant de 25 000 € hors frais et 29 950 € frais compris,
- **Sollicite** l'aide du Département de la Haute-Garonne pour un montant de 11 980 €, soit 40 % du montant de l'achat,
- **Arrête** le plan de financement tel que défini ci-dessus,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération,
- **Précise** que les crédits seront inscrits au budget 2026.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.



La présente décision peut être contestée devant le Tribunal administratif de Toulouse par courrier postal, 28 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 09 40 ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>